

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et animation**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+1/-1)

La procédure de recrutement visant à remplacer un départ a abouti à la sélection d'un agent en situation de reclassement suite à la fermeture de son service. Afin de pouvoir nommer ce collaborateur, il convient de créer le poste suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- un poste d'agent social territorial, à temps complet,

et de supprimer le poste suivant à la même date :

- un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel (-1/+1)

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe a réussi le concours d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Les missions de son poste correspondent à celles requises sur le grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

A ce titre, il convient de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Et de supprimer, à la même date :

- un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer deux postes et à en supprimer deux.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er novembre 2017	Au 1er janvier 2018
Ville	423,94	423,94
CCAS	24,19	20,19
TOTAL :	448,13	444,13